

WO_PAIE Entreprises de Propreté



WO_PAIE WO_DSN

Fonctionnement de la Taxe d'Apprentissage (Part Principal et Solde) en Paie et en DSN

Explication : La taxe d'apprentissage est divisée en deux la Part Principale déclarée tous les mois et le Solde qui lui est a déclarer chaque année sur la DSN d'Avril N+1.

- <u>Vérifier tout de même si vous êtes exonéré. Ce que dis L'URSSAF</u>: « Sont exonérés mensuellement de la taxe d'apprentissage les employeurs occupant un ou plusieurs apprentis …les rémunérations sont dues. Le mois de référence pour la présence d'apprentis et la limite des six smic est le mois M-1. Votre établissement est situé dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle ? Vous n'avez ni à déclarer, ni à payer le solde de la taxe d'apprentissage. »
- **Dans Wo Paie** : Les rubriques concernées sont la « **5405- Taxe Apprentissage Part principale** » avec un taux à 0,59 et la « **5415- Taxe Apprentissage (Libératoire)** » 0.09. Pour la région Alsace Moselle « **5405AM\$-Taxe Apprentissage Alsace Moselle Part principale** » avec un taux à 0,44 et la « 5405AM\$ - »
- <u>Si vous êtes exonéré</u> dans le « **Plan de Paie** », « P**aramètres de Paie** » et sur l'onglet « **Calcul de Paie** » vous pouvez Exonérer les apprentis en cochant cette case **Taxe Apprentissage** Apprenti exonéré
- <u>WO DSN</u>: En DSN vous avez aurait la case « **⊡** Exo Taxe Apprentissage » cela permettra de déclarer le bloc S21.G00.82.001 » en valeur « 074 – Exonération Taxe d'apprentissage » sinon :
- 1- Chaque mois en CTP 992 (ou 993 pour la région Alsace Moselle) Taxe Apprentissage Part principale dans le bloc Agrégée « S21.G00.23 » de l'URSSAF et dans chaque salarié en cotisation individuelle bloc « S21.G0081 » avec la valeur « 130- Part Principale de la taxe d'apprentissage »

2- Pour la DSN du mois d'avril N+1 Cf <u>FAQ- WO DSN Déclaration Annuelle du Solde de la Taxe Apprentissage</u>
 Allez dans la déclaration mensuelle, puis dans l'onglet « Régularisation » (1) dans le tableau du bas, vous trouvez les « Cotisations Etablissement ». Dans ce tableau vous pourrez renseigner les contributions dues en vous positionnant sur la première ligne de la colonne « Code Cotisation 82.002 », puis cliquez sur « +Ajouter » (2). Vous pourrez alors choisir la valeur « 076 » ou « 077 » ainsi que « 078 » (3) dans la liste déroulante. Les valeurs sont à renseigner dans la colonne (4); en positif pour le code « 076 » et en négatif

SI	Mois de avr 2023							🕜 Aide 🕅 🕅 Quitt			
Secteur Etablissement	2	 01 - Normale 02 - Néant 03 - Remplace 	○ 04 - Anr ○ 05 - Rer	ule nplace néant	○ 01 - ● 02 -	Test Réel	: 🗌 Bulletins dôturés uniquement			Sélection	
🔨 Déclaration Mensuelle	Déclaration Mensuelle 🦉 Caisses 🐊 Paramètres			Détaillée 📄 Honoraires							
Bordereau de Régularisation							0	Ajouter 🤤 Dupli	quer 🗑 Supprimer		
• Nº Rubrique	م Dés	ignation Q Bas	e 🔍 Tau	t Taux Pat.	¢ Montant ¢	Mois de Régul.	e q Code INSEE	¢ Risque AT Q	Code DUCS Q •		
Somme								2		Validation	
Cotisations Établissement								G Ajo	uter Supprimer		
•	Code Cotisation 82.002		q	Montant 82.001	Mois c Cotisat 82.00	le Règ	éférence lementaire 9 82.005	Identifiant CRM 82.006	стр 23.001 6		
065 - Contribution OETH brute avant déductions				13 000,0	00 € Janvier	2022			^		
066 - Contribution OETH nette avant écrêtement			,	15 000,0	00 € Janvier	2022					
067 - Contribution OETH nette)	14 500.0	00€ Janvier	2022						